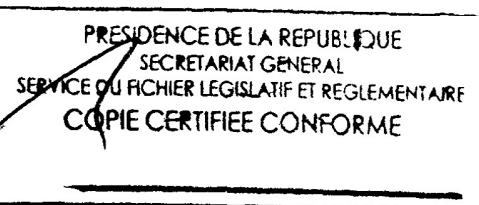


DECRET N° 2017/275 DU 07 JUIN 2017
**PORTANT NOMINATION DE MAGISTRATS AU SIEGE
 DU TRIBUNAL CRIMINEL SPECIAL.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 2005/007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale ;
- VU la loi n°2006/015 du 29 décembre 2006 portant organisation judiciaire, modifiée par la loi n° 2011/027 du 14 décembre 2011 ;
- VU la loi n°82/14 du 26 novembre 1982 fixant l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, modifiée par la loi n°89/016 du 28 juillet 1989 ;
- VU la Loi n° 2011/028 du 14 décembre 2011 portant création d'un Tribunal Criminel Spécial, modifiée et complétée par la Loi n° 2012/011 du 16 juillet 2012 ;
- VU le décret n°95/048 du 08 mars 1995 portant Statut de la Magistrature, modifié par les décrets n° 2000/310 du 03 novembre 2000 ; n° 2004/080 du 13 avril 2004, n° 2012/188 et 2012/189 du 18 avril 2012 ;
- VU le décret n° 97/016 du 22 janvier 1997 accordant des avantages à certains Magistrats, modifié et complété par le Décret n° 2012/190 du 18 avril 2012 ;
- VU le décret n°2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Justice ;
- VU le décret n° 2017/270 du 07 JUIN 2017 portant promotion de Magistrats ;
- VU le décret n° 2017/271 du 07 JUIN 2017 portant promotion de Magistrats ;
- VU l'avis donné par le Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 07 JUIN 2017

DECRETE:



Article 1^{er} : Sont, pour compter de la date de prise de service, nommés aux postes ci-après au siège du Tribunal Criminel Spécial:

Président

- **Monsieur NDJERE Emmanuel** (Mle 173 494-Z), magistrat hors hiérarchie deuxième groupe, précédemment Secrétaire Général du Ministère de la Communication, en remplacement de Monsieur YAP ABDOU, appelé à d'autres fonctions.

Vice-Présidents

- **Madame BAHOUNOUI BATENDE Annie Noëlle** (Mle 529 658-P), magistrat hors hiérarchie deuxième groupe, précédemment Juge d'Instruction dudit Tribunal, en remplacement de Monsieur ONANA Michel, Jean Claude, muté.

- **Madame NAH SAMA HENDRETTA épouse NYAMNDI** (Mle 515 653-B), magistrat hors hiérarchie deuxième groupe, précédemment Vice-Président de la Cour d'Appel du Sud-Ouest, en remplacement de Monsieur WANKI Richard TSENIKONTSA, appelé à d'autres fonctions.
- **Monsieur ABOUEM ESSEBA Jean Pierre** (Mle 167 006-Z), magistrat hors hiérarchie deuxième groupe, précédemment Vice-Président de la Cour d'Appel du Centre, en remplacement de Monsieur MOUKOURI Francis Claude, appelé à d'autres fonctions.
- **Monsieur LAGMAGO Martin** (Mle 142 479-W), magistrat hors hiérarchie deuxième groupe, précédemment Vice-Président de la Cour d'Appel du Littoral, en remplacement de Madame ENYEGUE BINDZI Virginie Elise épouse ELOUNDOU, appelée à d'autres fonctions.

Juge d'instruction

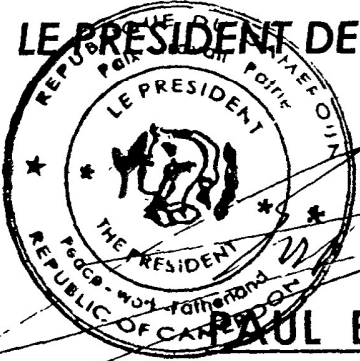
- **Monsieur BETEA Jean** (Mle 532 403-B), magistrat de 4^{ème} grade, précédemment Sous-Directeur de l'Action Pénale à la Direction des Affaires Pénales et des Grâces du Ministère de la Justice, en remplacement de Madame BAHOUNOUI BATENDE Annie Noëlle, appelée à d'autres fonctions.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, puis publié au journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 07 JUIN 2017

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA